



Tours, le 06 septembre 2018

## **Communiqué de presse**

### **Campement de Saint-Pierre-des-Corps : 49 Mineurs Non Accompagnés**

#### **mis à l'abri par le Conseil départemental**

Le 31 août dernier, le Président du Conseil départemental organisait, conjointement avec la Préfète d'Indre-et-Loire, une conférence de presse afin d'annoncer les mesures mises en place pour faire face à l'afflux des jeunes migrants et permettre à ceux en attente d'une évaluation de leur minorité et de leur isolement d'être mis à l'abri dans les meilleures conditions possibles.

Le campement de fortune installé au début de l'été à Saint-Pierre-des-Corps, sur un terrain propriété du Diocèse de Tours, ne saurait perdurer. Le Département s'est donc engagé à accélérer le processus d'évaluation des jeunes se présentant comme « Mineurs Non Accompagnés » en recrutant, dès septembre, cinq personnes, afin de rattraper le retard dû à l'affluence des derniers mois.

C'est pourquoi, Nadège Arnault Vice-présidente du Conseil départemental aux Affaires Sociales et les services de la collectivité, sont allés ce matin, en accord avec le Diocèse de Tours, à la rencontre des jeunes installés dans ce campement, 28 avenue Lénine à Saint-Pierre-des-Corps. Les associations gestionnaires avaient été informées de cette initiative hier soir lors d'une réunion de concertation au organisée dans les locaux du Département.

#### **Cette visite avait pour but de :**

- ▶ relever l'identité des présents se déclarant mineurs,
- ▶ proposer à tous ceux non connus de l'administration de se rendre au Conseil départemental afin de se faire connaître et d'envisager une évaluation,
- ▶ de mettre à l'abri, dès ce soir, les jeunes en attente de leur évaluation.

Elle s'est particulièrement bien passée et a permis **la mise à l'abri de 49 jeunes en attente d'une évaluation** désormais logés dans des hôtels de la Métropole, **la fin de la période touristique ayant permis** de libérer des chambres.

**10 jeunes hébergés dans des familles d'accueil resteront** chez elles dans l'attente de leur évaluation programmée, excepté certaines situations pour lesquelles le Conseil départemental cherche, à la demande des familles, des solutions de mise à l'abri d'ici la fin de cette semaine.

Le collectif d'associations sur le campement ce matin a signalé la présence de **15 jeunes, évalués majeurs** ces dernières semaines, pour lesquels le Département **n'est plus compétent**.

Pour mémoire, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 6 septembre 2018, le Conseil départemental a accueilli 914 MNA. Sur ces 914 MNA, 752 ont été évaluées. A ce jour, le département prend en charge 317 MNA (évalués « Mineurs ») au titre d'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Si les flux de migrants ne faiblissent, le département d'Indre-et-Loire devrait accueillir plus de 1 300 MNA en 2018, contre 553 en 2017, soit une croissance de plus de 135%.